

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

23 mai 1918

Les Allemands enquêtent en ce moment au sujet des auteurs des adresses antiflamingantes remises au conseil communal de Bruxelles dans les circonstances dont j'ai parlé plus haut.

Un exemple qui en dit long sur la fureur provoquée par cette manifestation chez nos ennemis : M. Gryson (ou Grison), qui a rédigé la protestation de la « *Maison du Peuple* », a été condamné à 5.000 marks d'amende ; un de ses camarades, qui en avait fait 3 copies, à 3.000 marks, et chacun des ouvriers qui l'ont signée, à 1.000 marks.

Toucher aux Flamingants est un crime qui coûte cher de nos jours. Patience !

(pages 457-458)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

Concernant « *des adresses antiflamingantes remises au conseil communal de Bruxelles* » (le 11 février à l'Hôtel de Ville de Bruxelles), voyez ce que dit Charles **TYTGAT** en date du 12 février 1918 dans ***Bruxelles sous la botte allemande*** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180212%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Voyez aussi ce que disent du 11 février 1918 Louis GILLE, Alphonse OOMS et Paul DELANDSHEERE dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180211%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>